



16 rue du Moulin
44000 NANTES
T. 02-40-41-95-46
F. 02-40-41-59-83

Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr
SITE : www.cgt-nantes.fr

SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.

CTP du 20 septembre 2010



1. GESTION DE L'EMPLOI

1.A – Tableau des effectifs

Le tableau présente un solde des effectifs de + 0,2 postes pour la mairie et – 1,5 au CCAS pour la période de juin à septembre 2010. D'une manière globale depuis le début de l'année, le solde affiché est de + 6 postes pour la mairie et + 1 au CCAS, hors mutualisations qui ont généré 55 suppressions de postes.

La CGT s'interroge sur les postes pourvus par des agents qui ne remplissent pas les conditions de promotion pour atteindre le grade cible fixé par la collectivité alors que de nombreux agents remplissent les conditions d'accès par le biais de la promotion interne ou un concours et ne sont pas recrutés.

Un poste de psychologue au CCAS est réduit de 1 équivalent temps complet à 0,5. La CGT a demandé des explications qui devraient nous parvenir prochainement par courrier.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : CFDT (4),

Abs : UNSA (1), CGT (3), FO (3), CFTC (1)

1.B – Apprentissage 2010/2011 : information sur les projets d'apprentissage :

La Ville a souhaité porter la capacité d'accueil à 30 postes pour les services municipaux et 2 postes pour le CCAS en ouvrant l'apprentissage à tous les niveaux d'étude.

À ce jour, il reste à attribuer 2 projets pour la Ville et 1 pour le CCAS.

La CGT a réitéré la question de l'indemnisation des apprentis et des stagiaires en général. Les éléments chiffrés nous seront communiqués ultérieurement.

Ce dossier était initialement prévu comme présentation en CTP, la Municipalité a finalement demandé un vote.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1), FO (3)

Abstention : CGT (3)

1.C – Gestion du temps de travail – Compte épargne temps – dispositions transitoires

L'Administration propose des dispositions transitoires pour les agents bénéficiaires d'un CET de plus de 20 jours au 31 décembre 2009. Les agents titulaires peuvent choisir la monétisation des jours au-delà du 20^{ème} jour ou le versement au régime de retraite additionnelle ou le maintien des jours dans le CET. Les agents non titulaires peuvent choisir la monétisation ou le maintien des jours dans le CET.

La CGT a rappelé qu'elle avait émis un avis défavorable en conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale au motif que :

- Le placement sur le CET ne donne pas lieu au même taux de majoration que les heures supplémentaires payées ;
- Il rend monnayable congés annuels et temps de travail au détriment de la création d'emploi et du droit au temps libre des agents ;

- Il n'offre aucune garantie d'une retraite décente répondant aux besoins.

Un courrier a d'ailleurs été envoyé dans ce sens au député maire.

Votes :

Pour : élus (9)

Contre : UNSA (1), CGT (3), FO (3)

Abstention : 3 élus, CFTC (1)

Ne prend pas part au vote : CFDT (4)

2. DIRECTION GÉNÉRALE

2.A – Direction générale : évolution de l'organisation

Dans le cadre de la mutualisation, les fonctions de pilotage et de régulation d'instances politiques ou techniques sont regroupées auprès du directeur général des services. Les postes de secrétaire général, de son assistante, des chargés de mission et de la mission Animation des politiques publiques sont mutualisés.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : FO (3),

Abs : CGT (3), CFTC (1), CFDT (4), UNSA (1)

2.B – Poursuite de la démarche de mutualisation : Direction Générale Organisation et Ressources Humaines : Organisation de la fonction RH

Dans le cadre de la fonction « emploi » du service Emploi Formation du Centre de Services Partagés de Ressources Humaines, il est proposé la mutualisation de 2 postes du service recrutement de la Ville de Nantes. À Nantes Métropole, 1 agent travaillait sur les missions de recrutement, ce qui porte à 3 l'effectif de ce service mutualisé.

La CGT s'est exprimée pour dénoncer la dégradation des conditions de travail dans le cadre de la mutualisation, tel que cela est vécu au service formation.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : FO (3), CGT (3)

Abs : CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1)

3. DIRECTION GÉNÉRALE ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

3.A – Direction Générale Organisation et Ressources Humaines : Direction des Ressources Humaines – Évolution de l'organisation

L'Administration nous a présenté l'évolution de l'organisation de la fonction RH nécessitant la création d'un Pôle de Ressources Humaines supplémentaire, en raison de l'accroissement de la charge de travail.

La CGT s'étonne que cette évolution se fasse sans effectifs supplémentaires. La réponse qui nous a été donnée pour justifier l'effectif constant porte d'une part sur la mutualisation du service formation et d'autre part la transformation d'un poste au Service Orientation Mobilité au Pôle Développement des Ressources Humaines.

En termes d'écoute des agents en souffrance au travail, un nouveau dispositif sera mis en place.

Votes :

Pour : élus (12)

Contre : FO (3)

Abs : CGT (3), UNSA (1), CFTC (1), CFDT (4)

4. DIRECTION GÉNÉRALE FINANCES ET GESTION

4.A – Direction de l’Immobilier : Service Prestations Immeubles Administratifs – Modification du mode de gestion du nettoyage – Mairie annexe Doulon et Immeuble Psallette

Le dossier présenté porte sur la suppression de 3 postes affectés au nettoyage de la Mairie annexe de Doulon et Immeuble Psallette. La Municipalité prend pour prétexte la complexité de gestion de ce service pour en proposer la privatisation.

La CGT a dénoncé les choix politiques de privatiser le nettoyage des bâtiments municipaux dans un contexte d'emploi et de climat social dégradés largement commentés par le député maire de Nantes. De plus, elle affirme que cette complexité de gestion est liée à un encadrement particulièrement agressif qui est facteur de dégradations des conditions de travail de ce service et génère de l'absentéisme.

Connaissant la très grande précarité entretenue par les entreprises privées de nettoyage qui n'ont d'autres préoccupations que la rentabilité, nous ne pouvons, que nous insurger de cette orientation municipale.

C'est pourquoi l'ensemble des autres organisations syndicales s'est opposé à ce projet. Des élus de la Municipalité se sont également exprimés défavorablement sur ce dossier.

Votes :

Pour : élus (6)

Contre : CGT (3), CFTC (1), CFDT (4), UNSA (1), FO (3)

Abs : élus (6)

Le CTP a donc émis un avis défavorable sur ce dossier. La décision est maintenant dans les mains du Maire qui en portera toute la responsabilité.

4.B – Protocole – Vidéosurveillance des accès aux bâtiments de l’Hôtel de Ville

L'Administration a installé 11 caméras de surveillance dans l'enceinte de la mairie centrale, afin d'assurer la sécurité des personnes.

La CGT a demandé ce qui a motivé cette décision, quelles en seraient les conséquences sur les agents de sécurité et si l'extension de ce dispositif était prévue sur d'autres bâtiments municipaux.

Il nous a été répondu qu'il s'agissait d'assurer la sécurité notamment des élus et des agents municipaux et l'Administration s'est engagée à ce que la surveillance de l'Hôtel de ville reste en régie, à effectif constant, à savoir 8 postes. Il nous est dit qu'aucune extension n'est prévue à ce jour.

5. DIRECTION GÉNÉRALE VIE SOCIALE

5.A – DRU : Convention de mise à disposition du service Allonantes pour la réception d'appels sur le plan climat

Nantes Métropole a adopté un plan climat en mars 2007 afin de réduire les émissions de CO2. Le service Allonantes a été sollicité afin de répondre aux questions du public concernant le climat. Le volume d'appels est estimé à 10 000 par an.

La prise en charge de ces appels fera l'objet d'un suivi prévu dans la convention de mise à disposition.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1)

Abs : CGT (3), CFTC (1), CFDT (4), FO (3)

6. DIRECTION GÉNÉRALE SANTÉ ET SOLIDARITÉS

6.A – DASI : Ajustements de l'organisation de la cellule de gestion

Il s'agit dans ce dossier de régulariser une situation de faits en reconnaissant la position d'encadrement de deux rédacteurs.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

Abs : CGT (3), FO (3)

7. DIRECTION GÉNÉRALE À LA CULTURE

7.A – DGC : évolution du mode de gestion du Centre René-Guy Cadou

La Ville reprend l'activité du centre René Guy Cadou, la salariée de l'association est nommée en CDI de droit public sur un poste d'assistant de conservation au Musée des Beaux Arts. La bibliothèque sera désormais gestionnaire du fonds littéraire du poète René Guy Cadou.

Votes :

Pour : élus (12), CGT (3), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1), FO (3)

8. DIRECTION GÉNÉRALE SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

8.A – Direction générale sécurité et tranquillité publique : communication sur la mise en place de moyens matériels

Ce dossier est soumis à titre d'information. Un enregistreur de communications a été mis en place au Service du Stationnement avec comme objectif annoncé d'améliorer la qualité des procédures radio.

Concernant la police municipale et le service du stationnement, un dispositif de géolocalisation a été mis en œuvre afin d'assurer la sécurité des agents dans chacun de leurs déplacements.

La CGT s'inquiète des risques de dérives de tels dispositifs et a précisé qu'en aucun cas, ils ne doivent être mentionnés dans aucun rapport qui servirait à établir une sanction disciplinaire contre un agent, ni avoir une fonction de contrôle des agents concernés.

✂

**Pour défendre la qualité du service public de ma collectivité,
pour défendre ma Fonction Publique, et mon pouvoir d'achat**

Je prends ma carte CGT

A renvoyer à la CGT

16 rue du Moulin 44000 NANTES

Tél : 02-40-41-95-46 Fax : 02-40-41-59-83

NOM : Prénom :

Service :

Tél. : E-mail :

Adresse personnelle :

.....